REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 12 octobre 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures et du département de la santé et des mobilités

L'Etat déploie une formation interactive dans les pharmacies pour prévenir les violences domestiques

Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (DF) et le service de la pharmacienne cantonale (DSM) se sont associés pour proposer une formation en ligne destinée au personnel des pharmacies genevoises.

En 2022, les infractions pénales pour violences domestiques ont augmenté de 3% par rapport à 2021. Le nombre de réquisitions de la police pour violences domestiques a atteint son plus haut niveau depuis 2010 et un nombre record de 109 mesures d'éloignement administratif ont été prononcées.

Des réponses et des moyens pour intervenir

"Face à cette situation préoccupante, il était important de renforcer encore davantage notre réseau de détection et d'orientation des victimes de violences domestiques", relève la conseillère d'Etat Nathalie Fontanet.

Accessibles sans rendez-vous et proches de la population, les quelque 180 pharmacies du canton sont en première ligne pour accueillir de potentielles victimes de violences domestiques cherchant à traiter les conséquences physiques ou psychologiques de leurs expériences traumatisantes.

La nouvelle formation permettra ainsi de fournir aux pharmaciennes et pharmaciens des outils pour identifier de telles situations et orienter les personnes concernées vers les services de prise en charge adéquats.

Une démarche élaborée de manière collective

Développée l'an dernier par le canton de Vaud, où elle a rencontré un vif succès, la formation a ensuite été mise à la disposition des autres cantons. Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences a financé et réalisé son adaptation au contexte genevois. De son côté, le service de la pharmacienne cantonale prendra à sa charge les 250 premières inscriptions.

"Cette nouvelle formation permet de valoriser encore davantage le rôle de proximité et de confiance des pharmaciennes et pharmaciens", souligne le conseiller d'Etat Pierre Maudet.

Dès le 1er janvier 2024, cette formation en ligne sera proposée au prix de 80 francs par

personne. Reconnue par la Société suisse des pharmaciens, elle est certifiante et permet aux pharmaciennes et pharmaciens participants d'obtenir des points comptant dans leur obligation annuelle de formation continue.

Pour tout complément d'information:

- *Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat , par l'intermédiaire de Mme Tatiana Oddo Clerc ou M. Dejan Nikolic, secrétaires généraux adjoints chargés de communication, DF, T. 076 527 73 17 ou 079 416 84 10.*
- *M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Cédric Alber, directeur de la communication, T. 079 377 45 12, ou de Mme Nathalie Vernaz, pharmacienne cantonale, DSM, T. 022 546 51 82.*